

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAC 572 Subvention (4.000 euros) à l'association Langage de Femmes.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Langage de Femmes ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association Langage de Femmes, 5 rue Louis Besquel 94300 Vincennes, pour son projet Voyage de mémoire à Auschwitz en février 2018. 189556 ; 2018_00286.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO